



Associé de sarl et activité avec des sociétés concurrentes

Par **tickleman_old**, le **21/06/2007** à **10:10**

Bonjour,

Associé à 44% d'une SARL dont les statuts sont standards (pas de clause particulière concernant les associés), et sous-traitant de cette SARL comme professionnel libéral.

M'est il interdit de vendre des services non concurrentiels avec l'activité de cette SARL, mais à des concurrents de cette SARL ?

En l'occurrence : la SARL dont je suis actionnaire édite des logiciels cloisonnés au domaine des échanges de données informatisés (EDI), et vend de l'expertise toujours dans le domaine de l'EDI.

1- Puis-je vendre à une société concurrente qui vend de l'EDI un logiciel de gestion commerciale ?

2- Puis-je faire distribuer par une société concurrente qui vend de l'EDI ce même logiciel de gestion commerciale ?

Nota : mon contrat de sous-traitance avec la SARL dont je suis actionnaire ne stipule pas que cette activité me soit interdite. Ce qui m'est explicitement interdit, c'est de vendre de l'EDI à d'autres sociétés, mais vendre des logiciels de gestion m'est autorisé. Ma question porte donc bien sur le droit commun.